



# Aide tickets loisirs cinéma Caf Indre

## REGLEMENT D'ATTRIBUTION 2016/2017

La caisse d'Allocations familiales de l'Indre (Caf de l'Indre) poursuit une politique de soutien à la pratique de loisirs pour les jeunes dont les parents disposent de revenus modestes.

A cet effet elle gère un dispositif dénommé « Aide tickets cinéma Caf Indre ».

La couverture équitable des besoins sur le département est recherchée à travers la négociation d'un partenariat avec les salles de cinéma à l'échelle du département.

### Enfants bénéficiaires de l'« Aide tickets cinéma Caf Indre »

Les enfants concernés sont ceux :

- de plus de 9 ans et moins de 16 ans (nés entre le 30 avril 2000 et le 1<sup>er</sup> mai 2007).
- dont les parents :
  - sont allocataires de la caisse d'Allocations familiales de l'Indre au 30 avril 2016,
  - perçoivent une ou plusieurs prestations familiales et/ou le Rsa seul,
  - disposent d'un quotient familial connu au 30 avril 2016, inférieur ou égal à 695 € \*

Fin août, les enfants bénéficiaires reçoivent leurs tickets cinéma pour la période concernée.

### Montant de l'« Aide tickets loisirs cinéma Caf Indre »

Un montant de 8 € pour le cinéma qui se présente sous la forme de **2 chèques « tickets loisirs cinéma » de 4 euros**, utilisables auprès des cinémas du département agréés par la Caf de l'Indre.



**Aucun duplicata délivré.**

#### **\*Quotient familial :**

[1/12<sup>ème</sup> des ressources annuelles en cours au dossier caf + prestations familiales en avril de l'année d'ouverture de la campagne](#)  
Nombre de parts calculé ainsi : 2 pour couple ou isolé + 0,5/enfant + 0,5/avec carte invalidité + 0,5 pour le 3<sup>ème</sup> enfant

ALLOCATIONS  
FAMILIALES

CAF DE L'INDRE

## **Période de validité et conditions de versement**

---

L'« Aide tickets loisirs cinéma Caf Indre » est valable pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017.

Les gestionnaires agréés tickets cinéma sont ceux qui ont signé une convention avec la Caf de l'Indre.

Pour être agréé le gestionnaire s'engage à :

1. accueillir les jeunes se présentant avec l'« aide tickets cinéma Caf Indre ».
2. vérifier lors de l'inscription et par tout moyen à sa convenance, l'identité du jeune.
3. considérer l' « aide tickets cinéma Caf Indre » comme moyen de paiement de tout ou partie du montant de la séance. Le coût de la séance choisie pour mobiliser l'« aide tickets cinéma Caf Indre » doit être au moins égal à la valeur d'un ticket. Le gestionnaire déduit la valeur du ticket du montant dû. Le jeune complète si besoin la somme due en espèce.

## **Modalités de paiement au gestionnaire**

---

L'aide "tickets cinéma" est réglée directement au gestionnaire, à partir d'un bordereau récapitulatif adressé à la Caf de l'Indre avec les tickets correspondants.

Les paiements sont assurés par la Caf de l'Indre au fur et à mesure de leur transmission. Les derniers tickets de la campagne 2016/2017 doivent impérativement parvenir avant le 30 septembre 2017.

Au-delà de cette date le paiement ne sera plus assuré.